

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Le rendez-vous du patrimoine

Frédérique Perrotin

De PATRIM à l'Open Data

DOCTRINE

Page 7

■ Immobilier

Patrice Battistini

Présentation du décret n° 2019-441

du 13 mai 2019 relatif à la réquisition

temporaire de terrains

et de bâtiments nécessaires

à l'organisation et au déroulement

des Jeux olympiques et paralympiques

de 2024

JURISPRUDENCE

Page 11

■ Baux commerciaux

Christian Gamaleu Kameni

Précisions relatives à la restitution

de l'indemnité d'éviction

et de réinstallation par les preneurs

d'un local commercial

(Cass. 3^e civ., 28 mars 2019)

CULTURE

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

René Huyghe et Athéna

ACTUALITÉ

Le rendez-vous du patrimoine

De PATRIM à l'Open Data ¹⁴⁴ⁿ¹

Frédérique PERROTIN

L'intégralité des données foncières de Bercy sur les 5 dernières années est désormais disponible. Ces données sur le marché immobilier ne pouvaient jusqu'ici être consultées que sur la base PATRIM et de manière limitée.

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, a annoncé la publication et l'ouverture en *open data* des données foncières à l'occasion d'un hackathon à Bercy en application de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ES-SOC). À ce jour, la Direction générale des finances publiques (DGFiP) a publié l'intégralité des données foncières sur les 5 dernières années. Elles sont désormais intégralement ouvertes et téléchargeables sur le site [data.gouv.fr](https://cadastre.data.gouv.fr/dvf) à l'adresse suivante : <https://cadastre.data.gouv.fr/dvf>. « La mise en ligne de ces données permettra d'améliorer considérablement la connaissance des prix sur le marché immobilier, au bénéfice des citoyens, des acteurs économiques du secteur comme des collectivités territoriales », a déclaré à cet égard Gérard Darmanin.

■ La base PATRIM

Ces données étaient jusqu'alors uniquement accessibles aux contribuables depuis leur espace personnel sur impots.gouv.fr

pour une utilisation exclusivement fiscale et administrative, via la base PATRIM, mise en ligne par l'administration fiscale le 6 novembre 2013. Cet outil destiné aux contribuables personnes physiques donnait accès aux informations relatives aux transactions immobilières dont dispose Bercy. Il s'agissait initialement pour Bercy de prévenir les contentieux et d'assurer le respect de la loyauté des preuves, en ouvrant aux contribuables les fichiers immobiliers de l'administration fiscale, via le projet PATRIM. Cette évolution trouve son origine dans la jurisprudence qui a souligné la situation inégale dans laquelle se trouvait l'utilisateur par rapport à l'administration (CEDH, 24 avr. 2003, n° 44462/98, Yvon c/ France). En 2003, la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a ainsi jugé que le rôle du commissaire du gouvernement dans la procédure de fixation des indemnités d'expropriation créait au détriment de l'exproprié un déséquilibre incompatible avec le principe de l'égalité des armes.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites affiches

annonces@petites-affiches.com

Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com

12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com

12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loannonce@lalo.com

Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34